

## PRÉVENTION DES RISQUES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction générale  
de la prévention des risques*

### **Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2017 portant habilitation d'agents de la direction générale de la prévention des risques à procéder à l'inspection et au contrôle que nécessite la section 2 du chapitre I<sup>er</sup> du titre IV du livre V du code de l'environnement**

NOR : TREP1721829A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 1<sup>er</sup> août 2017, sont habilités à procéder à l'inspection et au contrôle de l'application des dispositions de la section 2 du chapitre I<sup>er</sup> du titre IV du livre V du code de l'environnement les agents en poste à la direction générale de la prévention des risques dont les noms suivent :

Mme Claire COQUEBLIN.  
Mme Laure DALLEM.  
Mme Marie-Cécile DEGRYSE.  
Mme Delphine DUBOIS.  
Mme Karine GISQUET.  
M. Cyril HOSATTE.  
M. Baptiste LEGAY.  
M. Bruno MIRAVAL.  
M. Morgan MOZAS.  
M. Maxence TERNOY.

L'arrêté du 6 juin 2014 portant habilitation d'agents de la direction générale de la prévention des risques à procéder à l'inspection et au contrôle que nécessite la section 2 du chapitre I<sup>er</sup> du titre IV du livre V du code de l'environnement est abrogé.